

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 12 JANVIER 2005 A 20 HEURES A L'ECOLE**  
**RAYMOND QUENEAU**

Sur convocation adressée le 5 janvier 2005, le conseil municipal de la ville de MONTROUGE, s'est réuni, en séance publique, à l'école Raymond Queneau, le 12 janvier 2005, sous la présidence de M. Jean-Loup METTON, maire.

PRESENTS : M. METTON, Mme FAVRE, M. PAUCARD, Mlle FAVRA, M. SIMBOZEL, Mme GIBERT, Mme GASTAUD, M. GIRAULT, M. FLAMME, M. SAINT-MARTIN, M. CARRE, M. RYSER, Mme BILLARD, Mme MOLIERES, Mme KIM, Mme BLANCO, M. FRANÇOIS, M. FONTENAIST, Mme MARTIN, M. LAURENT, M. MILLOTTE, Mme N. GIBERT, M. TRIQUET, M. AILHAUD, Mme MERGUI-CHICHE, Mlle MASSET, Mme SOULAIGRE-MANGIAMELI, Mme FINOT-FREBAULT, M. ROBINEAU, Mme BRAIDOTTI, M. VINCENT, Mme GALATEAU

REPRESENTES : M. BASSINET par M. ROBINEAU  
M. FIET par Mme FINOT-FREBAULT  
Mme LASSERRE par M. VINCENT

EXCUSES ; Mme BERNIER, Mlle GESRET

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice, peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des collectivités territoriales.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du texte précité, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil pour la présente session.

Mme SOULAIGRE-MANGIAMELI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Ces formalités remplies,

Monsieur le Maire indique que l'objet de la présente réunion est de procéder à l'élection des 6 conseillers municipaux qui vont siéger au conseil communautaire de la communauté de communes Châtillon - Montrouge.

Il rappelle préalablement :

- l'arrêté de Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine du 24 décembre 2004, créant la communauté de communes Châtillon - Montrouge,
- l'article 4 des statuts de la communauté de communes Châtillon – Montrouge

- les articles L 2123-3 à L 2123-5, L 2123-7 à L 2123-11 du code général des collectivités territoriales

Conformément à l'article R 133 du code électoral, le bureau électoral a été ainsi constitué :

- le membre présent le plus âgé : M. VIRIOT
- le membre présent le plus jeune : Mme SOULAIGRE-MANGIAMELI
- le Maire président de droit

Monsieur le Maire présente la candidature de Jean-Loup METTON

Le scrutin clos, les membres du bureau procèdent au dépouillement :

- effectif légal du conseil municipal :39
- nombre de conseillers municipaux en exercice : 39
- nombre de conseillers présents à l'ouverture du scrutin : 35
- nombre de conseillers ayant voté par procuration : 3
- nombre de votants : 34
- nombre de suffrages exprimés : 24

M. METTON est donc élu pour siéger au conseil communautaire de la communauté de communes Châtillon - Montrouge :

Monsieur le Maire présente la candidature de Alexandra FAVRE

Le scrutin clos, les membres du bureau procèdent au dépouillement :

- effectif légal du conseil municipal :39
- nombre de conseillers municipaux en exercice : 39
- nombre de conseillers présents à l'ouverture du scrutin : 35
- nombre de conseillers ayant voté par procuration : 3
- nombre de votants : 34
- nombre de suffrages exprimés : 24

Mme FAVRE est donc élue pour siéger au conseil communautaire de la communauté de communes Châtillon - Montrouge

Monsieur le Maire présente la candidature de Francis PAUCARD.

Le scrutin clos, les membres du bureau procèdent au dépouillement :

- effectif légal du conseil municipal :39
- nombre de conseillers municipaux en exercice : 39
- nombre de conseillers présents à l'ouverture du scrutin : 35
- nombre de conseillers ayant voté par procuration : 3
- nombre de votants : 34
- nombre de suffrages exprimés : 24

M. PAUCARD est donc élu pour siéger au conseil communautaire de la communauté de communes Châtillon - Montrouge

Monsieur le Maire présente la candidature de Michel SAINT-MARTIN.

Le scrutin clos, les membres du bureau procèdent au dépouillement :

- effectif légal du conseil municipal :39
- nombre de conseillers municipaux en exercice : 39

- nombre de conseillers présents à l'ouverture du scrutin : 35
- nombre de conseillers ayant voté par procuration : 3
- nombre de votants : 34
- nombre de suffrages exprimés : 24

M. SAINT-MARTIN est donc élu pour siéger au conseil communautaire de la communauté de communes Châtillon - Montrouge.

Monsieur le Maire présente la candidature de Muriel GIBERT.

Le scrutin dos, les membres du bureau procèdent au dépouillement :

- effectif légal du conseil municipal :39
- nombre de conseillers municipaux en exercice : 39
- nombre de conseillers présents à l'ouverture du scrutin : 35
- nombre de conseillers ayant voté par procuration : 3
- nombre de votants : 34
- nombre de suffrages exprimés : 24

Mme GIBERT est donc élue pour siéger au conseil communautaire de la communauté de communes Châtillon - Montrouge.

Monsieur le Maire présente la candidature de Wilfrid VINCENT.

Le scrutin clos, les membres du bureau procèdent au dépouillement :

- effectif légal du conseil municipal :39
- nombre de conseillers municipaux en exercice : 39
- nombre de conseillers présents à l'ouverture du scrutin : 35
- nombre de conseillers ayant voté par procuration : 3
- nombre de votants : 34
- nombre de suffrages exprimés : 17

M. VINCENT est donc élu pour siéger au conseil communautaire de la communauté de communes Châtillon - Montrouge

Sont donc élus pour siéger au conseil communautaire de la communauté de communes Châtillon - Montrouge :

- M. METTON ;
- Mme FAVRE ;
- M. PAUCARD;
- M. SAINT-MARTIN ;
- Mme GIBERT ;
- M. VINCENT.

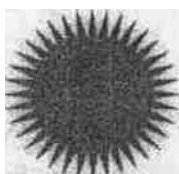
Le Maire lève la séance à 20 heures 55 minutes

Le procès-verbal est rédigé en 3 exemplaires.

Fait à Montrouge, le 12 janvier 2005

LE MAIRE,

LES MEMBRES DU-BUREAU



**MONTRouGE**

HAUTS-DE-SEINE

MB/SCP

## **COMPTE RENDU ANALYTIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**du 12 janvier 2005**

**à vingt et une heures à l'école R Queneau**

**N° 05-01**

### **Publié conformément aux articles L. 2121-25 et R. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Le Conseil Municipal convoqué le 5 janvier 2005 suivant les dispositions des articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales s'est réuni à l'école Raymond Queneau à vingt et une heures sous la présidence de **M. Jean-Loup METTON**, Maire,

\* Présents (33): M. METTON, Mme FAVRE, M. PAUCARD, Mlle FAVRA, M. SIMBOZEL, Mme GIBERT, M. VIROL, Mme GASTAUD, M. GIRAULT, M. FLAMME, M. SAINT-MARTIN, M. CARRE, M. RYSER, Mme BILLARD, Mme MOLIERES, Mme KIM, Mme BLANCO, M. FRANÇOIS, M. FONTENAIST, Mme MARTIN, M. LAURENT, M. MILLOTTE, Mme GIBERT Nicole, M. TRIQUET, M. AILHAUD, Mme MERGUI-CHICHE, Mlle MASSET, Mme SOULAIGRE-MANGIAMELI, Mme FINOT-FREBAULT, M. ROBINEAU, Mme BRAIDOTTI, M. VINCENT, Mme GALATEAU.

\* **Représentés (3)**

M. BASSINET	Par	M. ROBINEAU
M. FIET	Par	Mme FINOT-FREBAULT
Mme LASSERRE	Par	M. VINCENT

\* **Excusés (2):** Mme BERNIER, Mlle GESRET

\* **Absent (1):** **M. HAINAUT**

\* **Assistaient également :**

**- Fonctionnaires :**

Monsieur BIN :	Directeur Générât des Services
Monsieur VIRIOT :	Directeur Général Adjoint des Services
Monsieur RODDE :	Directeur de l'Aménagement Urbain
Monsieur PEIGNAUD :	Directeur Général des Services Techniques
Madame CLERC :	Directrice des Ressources Humaines
Monsieur DARMAGNAC :	Directeur des Finances
Monsieur MAGRO	Directeur de la Communication
Mlle MAGRIN :	Service économique
Mademoiselle FURNEMONT :	Responsable de la Direction générale des services

Mme CAPDEQUI PEYRANERE : Direction Générale des Services

- **Cabinet du Maire** : Madame LIOTARD, Directrice

oaoooooao

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Mme SOULAIGRE-MANGIAMELI** est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 22 décembre 2004 est adopté à la majorité.

M. VINCENT estime que ces interventions ont été mieux retranscrites que dans les précédents compte-rendus, seule son intervention sur la journée de solidarité doit être corrigée : le groupe socialiste est opposé au principe de cette journée de solidarité telle que présentée.

Mme GALATEAU vote contre ce compte-rendu car la subvention mentionnée pour l'UDAC dans le compte-rendu est la subvention complémentaire pour la création d'un site Internet et non la subvention principale.

(NDLR : subvention à l'UDAC 117 530 €)

M. ROBINEAU rappelle que son groupe était absent lors de ce conseil il s'abstient donc sur le vote du compte-rendu.

## ORDRE DU JOUR

FINANCES		
0501	Subvention en faveur de l'Asie du sud-est	2-3
AFFAIRES DIVERSES		
05.02	Approbation du principe de la délégation de service public pour un hôtel d'activités	3-4
INTERVENTIONS DIVERSES		
	Conduite de gaz en fonte grise	4
	Anniversaire du débarquement	5
	Travaux rue Périer	5
	Panneaux d'affichage libre	5
	Opérations en faveur de l'Asie du sud-est	5
	Chauffage de l'école Marcelin Berthelot	6
	Evolution de la délinquance sur Montrouge	6

### 1 — Subvention en faveur des sinistrés d'Asie du sud-est

Le raz de marée qui a dévasté les côtes de l'Asie du sud-est a provoqué une terrible tragédie. Devant la gravité de la situation et l'urgence des besoins, l'aide internationale s'organise pour venir en aide aux populations sinistrées.

En ayant conscience de ne pouvoir nous substituer aux Etats et organismes compétents, je vous propose de contribuer au mouvement de solidarité en faveur des victimes de ce raz de marée, par l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 6 300 euros sous couvert de la Croix Rouge.

Le Maire propose deux choses en complément de cette somme. Il propose tout d'abord que l'aide soit portée à 10 000 euros avec 6 300 euros versés dès à présent à la Croix Rouge et le complément versé ultérieurement à une autre association. Par ailleurs il souhaite une aide sur le long terme, 5 ans environ, avec un système de parrainage de projets ou de ville.

M. VINCENT souscrit à ces deux idées, il suggère que le solde de la subvention soit versée à une association telle que la Fondation de France ou l'UNICEF. En ce qui concerne l'aide aux projets il propose l'association Planète internationale qui propose de participer par exemple au rachat de barque pour les pêcheurs.

Le Maire propose de prendre le temps d'y réfléchir.

M. ROBINEAU souscrit lui aussi à ces propositions et accorde le temps de la réflexion.

Mme GALATEAU pense, elle aussi, que le soutien doit se faire sur le long terme.

Le Maire conclue que les Montrougiens en retour de leurs efforts doivent avoir une information sur l'utilisation de leur argent. Il serait agréable de savoir ce que l'argent des Montrougiens a permis de construire ou de réparer.

Le conseil vote à l'unanimité une subvention de 6300 euros à la Croix Rouge française en faveur des sinistrés de l'Asie du sud-est

## **1 - Approbation du principe de la délégation de service public pour un hôtel d'activités**

La Ville de Montrouge a décidé, par une délibération en date du 26 mars 2003, de la création sur son territoire d'un hôtel d'activités.

Cette opération a été motivée par le souci de maintenir sur le territoire Montrougien l'activité artisanale, qui se trouve trop souvent rejetée aux limites des agglomérations pour trouver des locaux adaptés et moins onéreux.

Elle a aussi la vocation d'implanter aux portes du périphérique sud de Paris une pépinière d'entreprises, permettant aux créateurs d'entreprises de bénéficier de locaux peu onéreux mais aussi des conseils de divers professionnels pour une meilleure réussite.

Ce bâtiment, dont l'achèvement est prévu pour la fin du premier semestre 2005, est situé dans la ZAC Jean-François ORY. Il s'agit d'un immeuble de sept étages comportant deux niveaux de parking d'environ 25 places et d'une superficie de 1 868 m<sup>2</sup>.

Ce projet ambitieux a d'ores et déjà reçu l'aval du Conseil Régional d'Ile-de-France et du Conseil Général des Hauts-de-Seine, chacun ayant participé au financement de cette réalisation à hauteur de 457 347 euros.

A cet état d'achèvement du bâtiment se pose la question de la gestion future de cet hôtel d'activité.

En effet, il va s'agir :

- de commercialiser les locaux, après en avoir réalisés les travaux d'aménagement (à ce titre, quelques contraintes seront certainement à prévoir pour l'implantation d'activités artisanales) et à cet effet il faudra présenter un plan de répartition des surfaces en tenant compte de la spécificité des futurs utilisateurs.
- d'en assurer la gestion courante (parties communes, contrats avec les prestataires nécessaires au bon fonctionnement de cet outil...)

- de faire vivre la pépinière d'entreprises (trouver les professionnels devant guider les futurs chefs d'entreprises, gérer le secrétariat de la pépinière, l'accueil téléphonique, les salles de rendez-vous...).

Il est donc apparu nécessaire de confier l'ensemble de ces tâches à un professionnel, en contre-partie de la collecte des loyers versés par les futurs utilisateurs de l'hôtel d'activités.

Ce qui est la définition même de la délégation de service public, qui permet de mettre à la charge d'un délégataire public ou privé la gestion d'une activité dévolue en principe à une collectivité à ses risques et périls, puisque la rentabilité d'un tel projet dépend du taux d'occupation de cet hôtel et de la perception régulière des loyers dus.

La forme envisageable de cette délégation pourrait être la concession, sur une durée de 15 ans.

Cependant, la durée définitive sera fonction du temps estimé nécessaire, conjointement par le candidat retenu et la Ville de Montrouge, pour arriver à un équilibre financier global du contrat, en tenant compte des charges imposées et des recettes escomptées.

A titre, il est important de souligner dès à présent que le futur gestionnaire ne disposera pas d'une liberté tarifaire totale, puisque le principe est de mettre à disposition des locaux à des prix inférieurs à celui du marché.

Il vous est donc demandé :

1° d'approuver le principe de la délégation de service public pour la gestion d'un hôtel d'activités ;

2° d'autoriser monsieur le Maire à lancer la procédure de délégation de service public en application des articles L.1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales.

M. VINCENT n'est pas opposé au principe de déléguer cette activité mais il souhaite un peu plus de détails sur le contenu du projet : quel type d'entreprise ou d'artisan y aura-t-il, quelles conditions seront imposées et proposées aux occupants, y-aura-t-il une pépinière,...

M. VINCENT précise que son groupe n'est pas opposé au projet mais ses interrogations quant au contenu le font s'abstenir pour le moment.

Le Maire répond qu'il s'agit pour le moment de se prononcer sur le principe d'une délégation de service public, le contenu de cette délégation fera l'objet d'une deuxième délibération.

Unanimité  
(abstention des groupes socialiste et communiste)

## **INTERVENTIONS DIVERSES**

### **1 - Conduite de gaz en fonte grise**

M. ROBINEAU demande s'il existe encore à Montrouge des canalisations en fonte grise comme celle qui aurait provoqué le drame de Mulhouse. Et si oui existe-t-il un échancier pour le changement.

Le Maire répond qu'il reste à Montrouge 1,8 km de canalisations en fonte grise sur un total de 41 km. Suite à la catastrophe, le SIGEIF a demandé à gaz de France d'accélérer son programme de renouvellement des conduites, programme quelque peu ralenti depuis quelques années.

## **2 - Anniversaire du débarquement**

M. ROBINEAU rappelle qu'en juin dernier le parti communiste de Montrouge a été à l'initiative d'une soirée exposition, témoignage et débat sur le débarquement et la libération de Paris. De cette soirée est né un livret dont il remet un exemplaire à la ville de Montrouge par l'intermédiaire du Maire.

Le Maire le remercie pour le travail accompli et sa générosité.

## **3 - Travaux de la rue Périer**

Mme BRAIDOTTI signale que la troisième tranche de travaux dans la rue Périer est achevée mais que lorsqu'il pleut, au niveau du ralentisseur, l'eau stagne.

Le Maire répond que les travaux vont être repris.

M. ROBINEAU pense que les attaches deux roues mis en place sur la rue Périer et qui prennent deux places de stationnement, ne sont pas justifiées car aucun deux roues ne vient s'y accrocher.

Le Maire demande à M. PAUCARD d'aller vérifier l'utilité du dispositif.

## **4 - Panneaux d'affichage libre**

M. ROBINEAU rappelle au Maire qu'il s'était engagé à remettre des panneaux d'affichage libre.

Le Maire répond qu'il s'était engagé à remplacer ceux existant et usés par le temps car en rajouter lui paraît difficile.

M. ROBINEAU précise que plusieurs panneaux ont été ôtés lors de travaux de voirie et n'ont pas été remis.

Le Maire lui propose ainsi qu'à M. RYSER, de lui fournir une liste de ces panneaux disparus afin d'étudier la possibilité de les remettre car il faut que l'environnement le permette encore.

## **5 - Opérations en faveur de l'Asie du sud-est**

M. SAINT-MARTIN signale trois opérations en faveur des sinistrés d'Asie du Sud-est:

- Le conseil municipal des enfants a programmé une quête dans les écoles dont il fait actuellement la promotion par voie d'affichage et de tracts. Par ailleurs une urne sera disposée le samedi 22 janvier dans le hall de l'hôtel de ville pour recueillir des dons et la quête se poursuivra lors de la galette des rois organisée par la municipalité. Les sommes recueillies seront versées à la Croix Rouge française.
- L'UDAC prévoit de son côté une manifestation avec les commerçants de Montrouge.
- Un concert avec le jeune chœur d'Ile de France aura lieu le mercredi 19 janvier à 20h30 à l'église Saint Joseph, à l'initiative de l'association de quartier Haut-Mesnil Grand Sud et au profit de deux associations du Sri Lanka.

De son côté M. VIROL informe le conseil que l'OPHLM a voté une subvention de 5000 euros, soit environ 2 euros par logement.

Le Maire félicite l'OPHLM.

## **6 - Chauffage de l'école maternelle Berthelot**

M. VINCENT revient sur les problèmes de chauffage à l'école Marcelin Berthelot, évoqués en décembre dernier. Les solutions trouvées permettent des températures correctes dans l'école mais les parents s'inquiètent de l'efficacité de celles-ci en cas de chute des températures extérieures.

Le Maire répond que les solutions actuelles ont été installées au moment où il faisait froid dehors et que les températures relevées à l'intérieur étaient plus que satisfaisantes. Les travaux de changement de chaudières auront bien lieu aux vacances de février. Il précise qu'une deuxième chaudière a pu être remise en route et qu'en cas de grand froid il est toujours possible de louer un système de chauffage pour le faire tourner la nuit.

## **7 — Evolution de la délinquance sur Montrouge**

Le Maire fait lecture des chiffres de la délinquance transmis par le commissaire de police de Montrouge.

Evolution comparée de la délinquance entre 2003 et 2004 :

- délinquance générale : - 9%
- délinquance de voie publique : -23%
- garde à vue : +32%
- mise en cause : +25%

La séance s'achève à 21 heures et 30 minutes